

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2007, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 276 503 euros Recettes 276 503 euros

Section d'investissement :

Dépenses 2 815,62 euros Recettes 2 815,62 euros

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Ecole Municipale de Musique, réuni le 27 février 2007,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 18 voix pour et 6 abstentions (Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL du Groupe Ludres Autrement) et (M. SAUTROT, FRANOUX et Mme PELLÉ du Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le budget primitif 2007 de l'Ecole Municipale de Musique arrêté aux montants cidessus.